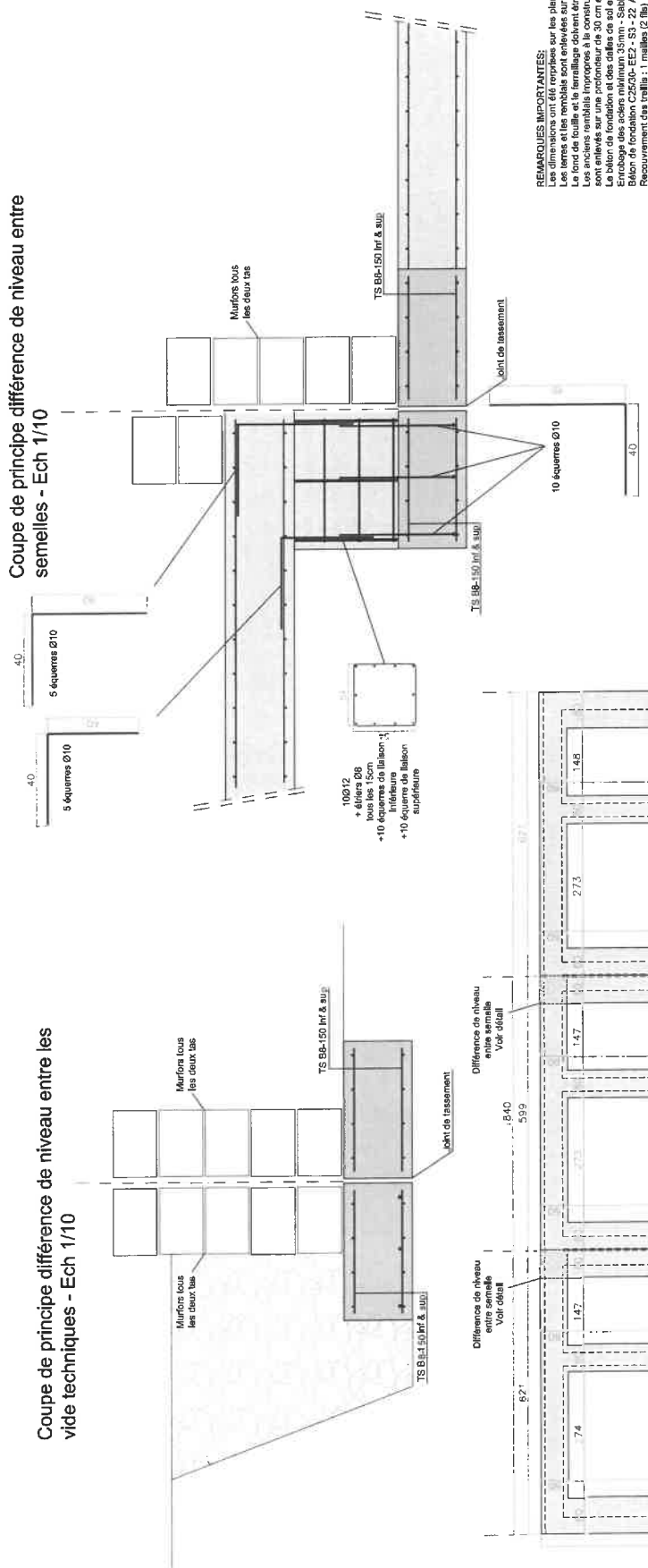


Coupe de principe différence de niveau entre les  
vide techniques - Ech 1/10



**REMARQUES IMPORTANTES:**  
Les dimensions ont été corrigées pour tenir compte des  
seuils et des rebords sont enlevés sur une hauteur de 20cm minimum.  
Le fond et la toiture du lambrillage doivent être obligatoirement contrôlés par l'ingénieur.  
Les sections transversales indiquées à la construction et tous les points durs doivent  
être encastrés dans les poutres de 30 cm et remplacés par du sable stabilisé.  
Le béton de fondation au-dessus des dalles de sol est coulé sur une membrane polyéthylène.  
L'encroûtement des dalles minimum 35mm. Sable stabilisé 150 kg/m²  
Maison de fondation C25/30-EE2 - Sable stabilisé 150 kg/m²  
Recouvrement des tringles : 1 mailles (2 liaisons)

MAITRE DE L'OUVRAGE

## STABILITE

Bureau d'Ingénieurs MEDICI srl

Les bureaux spécialisés  
et stabilisés d'ophtalmologie  
24, rue de l'Épicerie 7301 Hornu  
Tél: 065/79.57.25 - GSM: 0475/32.02.05  
[www.bureauimedici.be](http://www.bureauimedici.be) [info@bureauimedici.be](mailto:info@bureauimedici.be)

ARCHITECTE

M. Pierre SCHRAMME  
Rue du Monastère, 12  
1000 BRUXELLES

Semelle ba 60/80x30cm  
2 TS B8-150 inf. et sup.

**Remarque: le plan des fondations doit être confirmé après les terrassements**

Construction de 3 habitations

Adresse du chantier: Rue Favetta / Rue des Savoyards  
6030 MARCHIENNE-AU-PONT

OBJET DU PLAN STABILITE

Vue en plan des fondations  
Coupes

|          |           |
|----------|-----------|
| DOSSIER: | PLAN N° : |
| D4041    | ST1       |

Sectionnaire du dossier:

☐ MEDICI Philippe ☐ SCALQUIN Alexis ☐ GEVENOIS Alexandre ☐ BROQUET Thierry ☐ DAMIEN Bryan

| INDEX | DATE | OBJET/MODIFICATIONS |
|-------|------|---------------------|
|-------|------|---------------------|

|   |          |                    |
|---|----------|--------------------|
|   |          | Première diffusion |
| O | 07/04/23 |                    |
| A | 26/04/23 | Mise au propre     |